

VACANCES SCOLAIRES

HIVER 2026

du 23/02/2026 au 08/03/2026

à transmettre à education@saintleulaforet.frFICHE INDIVIDUELLE
DE RESERVATION

À retourner au plus tard le vendredi 30 JANVIER 2026

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT : _____

NOM DE LA FAMILLE (si différent de celui de l'enfant) : _____

ECOLE FREQUENTEE : _____

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS (cochez la case correspondante)

- Accueil de loisirs maternel (ALM) **JACQUES PREVERT** (enfants des écoles maternelles Marie Curie, Jacques Prévert et Rosaire de Secteur) situé 55-57 rue Jacques Prévert – Tél. : 01 39 60 25 72 – 06 45 17 22 47
- Accueil de loisirs élémentaire (ALE) **MARIE CURIE** (enfants des écoles élémentaires Marie Curie, Jacques Prévert et Rosaire de Secteur) – Tel : 01 39 95 45 95 – 06 45 17 27 87
- Accueil de loisirs Maternel **CADET ROUSSELLE** (accueillera tous les enfants inscrits en maternelle) situé Place FOCH – Tél. : 01.39.60.19.01 – 06 45 17 76 41
- Accueil de loisirs élémentaire **FOCH/PAGNOL** (accueillera tous les enfants inscrits en élémentaire), situé 2 rue Emile Bonnet – Tél. : 01 30 40 22 72 Port : 06 45 17 77 53

- Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée par la direction départementale de la cohésion sociale.
- Toute journée réservée est facturée sur la base de 8 heures fréquentées, seules les absences justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à remboursement, sous réserve qu'il soit produit en mairie dans les 48 heures consécutives à l'absence. Les enfants absents occupent une place qui pourrait être proposée à une autre famille en liste d'attente. C'est pourquoi, les familles qui n'auraient pas prévenu la DASEJS, selon les modalités précitées, de l'absence de leur enfant, au plus tard la veille (ou le dernier jour ouvré) et sur les horaires d'ouverture du service, se verront appliquer une majoration de 50% sur le tarif pratiqué.
- L'accueil du matin s'effectue de 7h15 à 9h00, l'accueil du soir à partir de 17h00 jusqu'à 19h10.
- La fiche individuelle de renseignements, est obligatoire.
- En cas de demi-journée, les départs s'effectuent à 13h pour le matin et les arrivées entre 11h30 et 11h45 pour l'après-midi (attention à contacter l'accueil de loisirs avant 9h pour commander le repas de votre enfant).
- Prioriser votre Espace Citoyens pour réserver les journées de vos enfants www.saint-leu-la-foret.fr

| LUNDI 23/02 | | MARDI 24/02 | | MERCREDI 25/02 | | JEUDI 26/02 | | VENDREDI 27/02 | | LUNDI 02/02 | | MARDI 03/02 | | MERCREDI 04/02 | | JEUDI 05/02 | | VENDREDI 06/02 | |
|----------------|----|----------------|----|-------------------|----|----------------|----|-------------------|----|----------------|----|----------------|----|-------------------|----|----------------|----|-------------------|----|
| M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM | M | AM |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

(Cochez les cases correspondant aux journées de fréquentation : M = matin, AM = après-midi, M+AM = journée)

Je soussigné(e) Mme, M atteste
avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des accueils de loisirs.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le.....

Signature :

Le Père

La Mère

Direction des Affaires Scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports

14 rue de l'église

Tél : 01 30 40 22 04

Horaires d'ouverture : 08H30-12H00 / 13H30-17H30

Fermé au public le lundi matin et le mercredi après-midi